



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2015

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Philippe LADERMANN, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015
2. Bâtiment Vy-Neuve 3: point de la situation
3. Transformation du rez de la mairie
4. Parking chapelle : régime de stationnement
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il salue la présence de Maxime Dethurens et Marc Dupraz, candidats aux prochaines élections communales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015

Après une remarque de Bradley Stillwagon quant à la pertinence de remercier l'auteur(e) du procès-verbal, celui de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Bâtiment Vy-Neuve 3: point de la situation

Hubert Dethurens informe que les tapis en caoutchouc pour couvrir le sol des coursives ont été installés. Il ajoute que des vitrages supplémentaires ont été commandés pour compléter l'espace entre la coursive et les terrasses au 2^{ème} étage, afin de protéger les paliers des locataires des intempéries. Philippe Lädermann précise que des tôles ont déjà été ajoutées entre le toit et la coursive pour combler l'espace et éviter ainsi de nouvelles inondations sur le pas de la porte. Il ajoute que les espaces extérieurs avancent bien, les jardins étant quasiment terminés. Il reste encore les haies à planter et les



cheminements piétons à terminer. De plus, les différents problèmes des locataires, notamment les boîtes aux lettres, devraient être réglés au plus vite. Thierry Arn souhaiterait clarifier la situation quant aux parkings extérieurs devant Maison-Forte 2. Hubert Dethurens répond qu'un courrier sera adressé à tous les locataires, autorisant les habitants Vy-Neuve 3 et Maison-Forte 2 à utiliser les parkings extérieurs.

A la question de Bradley Stillwagon concernant les miroirs qui devaient être installés en raison de l'armoire électrique des habitations voisines à la sortie du garage, Hubert Dethurens répond que, malgré l'accord passé avec l'architecte, aucune APA n'a été déposée à ce sujet. C'est pourquoi la commune maintient actuellement son recours auprès du Tribunal administratif de première instance.

3. Transformation du rez de la mairie

Jean-Pierre Gantner nous informe que la commission devant se réunir le lendemain, il n'a pas de nouveaux éléments. Il remercie Catherine Koumrouyan pour le document qu'elle lui a préparé. Hubert Dethurens précise qu'il ne faudra pas oublier l'isolation phonique du plafond et demande que lors de la prochaine réunion de la commission, les règles pour les 3 architectes concernés soient définies. Thierry Arn a remis à Jean-Pierre Gantner un exemple de ce qui a été fait à Jussy et qui pourrait servir de base à cette réflexion.

4. Parking chapelle : régime de stationnement

Hubert Dethurens relate que l'avancée des travaux se passe bien et que le parking devrait être terminé vers la fin du mois de mars. Il souhaite connaître la position du CM sur le régime à appliquer à ce parking et ajoute qu'il pourra en parler avec les représentants de la Direction Générale des Transports lors d'une rencontre prévue le mois prochain concernant la circulation piétonne dans le village. Parmi les nombreuses options de règlement, Hubert Dethurens signale qu'on pourrait limiter le temps autorisé, par ex. 4h, et proposer un macaron illimité aux villageois.

Olga Mermet souhaite savoir si les places seront privées. Il lui est répondu négativement. L'objectif de ce parking étant qu'il y ait des places de parkings pour les usagers du bistro notamment et les visiteurs occasionnels, mais pas pour les résidents qui y déposeraient leur véhicule toute la semaine.

Bradley Stillwagon souhaiterait que la commune fasse une demande auprès de la société Mobility pour étudier la possibilité d'avoir un de leur véhicule. Un courrier sera préparé en ce sens.

Thierry Arn signale que notre société de sécurité dispose d'un département « parking » et pourrait éventuellement gérer les nôtres.

Hubert Dethurens propose qu'un tous-ménage soit envoyé aux habitants pour les informer de ce parking et que les mois suivants l'utilisation de celui-ci soit observée afin d'adapter le règlement au mieux.



5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Circulation piétonne dans le village* : un rendez-vous a été prévu avec le directeur de la Direction Générale de la Mobilité et un technicien. Bradley Stillwagon souhaite pouvoir assister à cette rencontre.
- ❖ *Caisse de secours des pompiers* : Hubert Dethurens remercie Thierry Arn de bien vouloir communiquer les noms des personnes désignées comme membre délégué et membre remplaçant au comité de la Caisse de secours. Il ajoute qu'il ne pourra malheureusement pas prendre part à l'Assemblée Générale de la Caisse de secours prévue samedi prochain. Thierry Arn exprime sa déception, car il avait déjà annoncé la présence du maire et comptait sur lui pour la partie officielle. Il ajoute que 140 personnes sont attendues et qu'il est regrettable qu'aucun membre de l'exécutif ne soit présent. De plus, à sa grande surprise, le buvetier n'avait pas connaissance de la réservation de la salle, ni du dédommagement qu'on lui propose. Hubert Dethurens répond qu'il y a effectivement eu quelques problèmes de communication, mais que le secrétariat allait tout mettre en place pour que cela ne se produise plus. Il ajoute que le bail du buvetier stipule que la commune disposerait de la salle 2 fois par an (pour les promotions et Noël), alors que dans la réalité, cela devient de plus en plus fréquent. Lorsque c'est le cas, le buvetier doit enlever tout son matériel de la buvette, c'est pourquoi Hubert Dethurens propose de le dédommager à hauteur de CHF 200.00. Thierry Arn souhaite savoir pourquoi lorsque le FC Etoile Laconnex utilise la salle, il ne doit pas dédommager le buvetier ? Il s'agit d'un arrangement entre eux. Thierry Arn estime que cette Assemblée Générale est une manifestation communale et que c'est la commune qui devrait indemniser le buvetier. Il ajoute que la plupart des compagnies invitent leurs retraités et ne comprend pas pourquoi notre commune n'a pas invité les siens. Hubert Dethurens considère que cela n'est pas du ressort de la commune de subventionner les pompiers retraités. En conclusion, Thierry Arn propose que l'un des conseillers vienne prendre la parole à cette assemblée.
- ❖ *Journée de nettoyage de la commune* : Véronique Rudaz annonce que cette journée aura lieu le samedi 18 avril de 14h à 17h et sera suivie d'un apéro à la buvette. Laurent Zimmermann suggère de proposer aux jeunes sapeurs de participer à cette journée.
- ❖ *Conférence illustrée « Lac Baïkal, Perle de Sibérie »* : Catherine Koumrouyan rappelle qu'elle aura lieu jeudi 5 mars à 20h15 et remercie Jean-Pierre Gantner qui se propose de présenter l'orateur.
- ❖ *23 mars - Accueil des nouveaux habitants* : l'heure de la séance de CM sera avancée à 18h30, car l'accueil des nouveaux habitants suivra à la buvette à 20h00.

6. Divers

- ❖ *Course du Coteau à Bernex* : Véronique Rudaz propose au CM de participer à la course. Thierry Arn, Maxime Dethurens et Laurent Zimmermann sont partants pour former une équipe avec Véronique Rudaz.



- ❖ *Fermages* : Hubert Dethurens rappelle au CM que Samuel Läng avait annoncé en décembre dernier vouloir renoncer à l'exploitation d'une partie des vignes communales. Suite à cela, Hubert Dethurens avait convoqué une séance pour les vigneron·ne·s à laquelle Samuel Läng n'avait pas participé. Toutefois, après réception du PV de la séance, M. Läng est revenu sur sa décision et a écrit une nouvelle lettre à la commune, dans laquelle il explique qu'il continuera l'exploitation des parcelles jusqu'à la fin du contrat en vigueur. Hubert Dethurens fait lecture du courrier.
- ❖ *Abonnement TPG* : Suite à la votation cantonale, les TPG ont décidé de ne plus participer à la promotion de leurs abonnements annuels. L'exécutif propose donc de donner CHF 50.00 aux jeunes qui commencent le cycle d'orientation sur présentation de leur nouvel abonnement.
- ❖ *Cabanons* : Bradley Stillwagon relate la visite d'un inspecteur du Département de l'Aménagement qui a pris de nombreuses photos des cabanons. Ce Département prendra contact avec les propriétaires pour leur demander de déposer les autorisations de construire relatives à chaque parcelle. Celles-ci étant en zones agricoles, aucune construction n'est autorisée et les propriétaires risquent donc d'être verbalisés. Hubert Dethurens ajoute que plusieurs communes sont dans la même situation et que l'affaire suit son cours. Dominique Pascual suggère que la commune propose des jardins familiaux avec une réglementation ad hoc. Hubert Dethurens répond que c'est le Canton qui déclassé les terrains pour les jardins familiaux.
- ❖ *Action « Solidarité - Mobilité »* : Andreea Capitanescu Benetti demande si cette action existe toujours. Il lui est répondu affirmativement, mais comme la liste n'est plus à jour, un tous-ménage serait préparé.
- ❖ *Cap Emploi* : Andreea Capitanescu Benetti souhaite savoir si des jeunes en bénéficient. Véronique Rudaz répond que ce dispositif est en place et qu'un jeune de Laconnex en a bénéficié l'année dernière. Catherine Koumrouyan ajoute que notre employé communal a été contacté pour éventuellement accueillir un stagiaire. Laurent Zimmermann demande si cela pourrait aussi être envisagé pour un poste administratif. Catherine Koumrouyan lui répond que oui.
- ❖ *Arbres coupés* : Dominique Pascual signale que des arbres ont été coupés vers la piste cyclable en haut du village et souhaite savoir pourquoi. Hubert Dethurens lui répond que cette parcelle n'est pas communale, mais cantonale et rappelle qu'il y a récemment eu une campagne de coupe du bois.
- ❖ *Saule pleureur* : Hubert Dethurens informe que le saule vers la chapelle a deux grosses branches qui peuvent être dangereuses, surtout l'une d'elle qui est fendue. De plus, son tronc est creux et avait brûlé il y a quelques années. Il va faire appel à un expert qui décidera de la suite.
- ❖ *Chêne* : Comme le chêne sur la route du Coteau à la sortie du village est malade, Laurent Thévenoz souhaite savoir s'il est prévu d'en replanter un. Hubert Dethurens répond que suite à ce qui a été coupé pour les travaux Vy-Neuve 3, il est prévu de replanter des arbres, mais qu'il n'a pas encore été décidé où. Concernant le chêne, une étude avait démontré qu'il était malade, des bêtes ayant élu domicile dans son tronc, et qu'il était



condamné. De plus, chaque année il doit être traité contre les chenilles processionnaires.

- ❖ *Verres recyclables* : Thierry Arn demande que des gobelets soient remis à la buvette pour éviter que des bouteilles de verre ne se retrouvent autour du stade. Hubert Dethurens lui répond qu'il prendra contact avec le buvetier afin de mettre ceci en place avec pour objectif qu'aucune bouteille ou canette ne sorte de la buvette.

10. Questions du public

Pas questions du public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h30

Nadia Dupraz
Secrétaire communale